

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le vingt-quatrième jour du mois de janvier deux mille dix-neuf à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

| | |
|--|------------|
| M. le maire, Marc-Olivier Labelle | |
| M. Michael Steimer, conseiller, | district 1 |
| Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère, | district 2 |
| M. Michel St-Jacques, conseiller et maire suppléant, | district 3 |
| Mme Catherine Lapointe, conseillère, | district 4 |
| M. Marc Bertrand, conseiller, | district 5 |

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

| | |
|--------------------------------|------------|
| M. Michel Larente, conseiller, | district 6 |
|--------------------------------|------------|

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 03 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2019-01-R014

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation
3. Avis de motion – Règlement 47-16-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin d'ajouter un nouvel usage «Agriculture (2)» au groupe d'usage «Agriculture» et de créer la zone A-105.1, à même une partie de la zone A-105
4. Embauche d'un journalier opérateur poste temporaire
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N^o : 3

AVIS DE MOTION

est donné par madame la conseillère Catherine Lapointe à l'effet qu'un règlement portant le numéro 47-16-2019 et intitulé «Règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin d'ajouter un nouvel usage «Agriculture (2)» au groupe d'usage «Agriculture» et de créer la

zone A-105.1, à même une partie de la zone A-105» sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4

2019-01-R015

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité est soucieuse de maintenir un nombre d'effectif adéquat pour le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y eut offre d'emploi par affichage public, processus de sélection et entrevues effectués par le directeur général et le chef d'équipe pour le poste de journalier opérateur temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et du chef d'équipe;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et résolu

De procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Ritchotte, à titre de journalier opérateur poste temporaire, en date du 21 janvier 2019 jusqu'au 31 mars 2019.

Que la rémunération de monsieur Sébastien Ritchotte soit établie : catégorie d'emploi classe 7, échelon 1;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c: Dossier d'employé

Mme Fanny Chartrand, directrice adjointe finances et comptabilité

M. Marc-André Dumas, directeur des travaux publics

M. Jean-Philippe Filion, président du syndicat

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de question à 19 h 07 pour se terminer à 20 h 30.

Quinze (15) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

Dépôt d'un document par le Syndicat de l'UPA local d'Argenteuil en lien avec une demande de discussion afin de trouver des endroits plus acceptable pour la production de cannabis.

POINT N° : 7

2019-01-R016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

De lever la séance extraordinaire à 20 h 31 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**